

## **REUNION du 4 OCTOBRE 2021**

Le quatre octobre deux mil dix-vingt et un à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Fabrice OTERO, maire

**Etaient présents :** MM OTERO, TRAORE, PARIS, VERET, VADCAR, PAPILLON, DURNERIN, TESTU, RILLAERTS, Mmes BERNARD, GALLI, POTIER, CALONNE

**Absents excusés :** M. FOSSE Xavier (Pouvoir à M. OTERO) Mme FOSSE Manon

**Secrétaire :** Mme POTIER

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2021  
Aucune remarque n'étant formulée sur le compte-rendu, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité.

### **1/L'ORGANISATION DEROGATOIRE DU TEMPS SCOLAIRE (DELIB2021/029)**

L'organisation dérogatoire du temps scolaire qui nous avait été accordée conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation permettant de répartir les enseignements sur huit demies-journées par semaine, arrive à échéance. Au mois de juin dernier, le conseil d'école a donné un avis favorable au maintien de ces 8 demies journées après accord des parents.

Nous devons donc transmettre à l'Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription une délibération du conseil municipal ainsi qu'un état des horaires pour l'année 2021/2022 et le procès-verbal du conseil d'école. Il est proposé au Conseil Municipal que le temps scolaire dans les écoles de Vieux Manoir reste sur 8 demies-journées par semaine dans la mesure où cela satisfait toutes les parties prenantes.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal, accepte cette proposition

### **2/ GESTION DES LOCATIONS COMMUNALES, MODALITES DE GESTION, DETERMINATION DES LOYERS (DELIB 2021/030)**

La commune dispose maintenant de 5 logements et une surface commerciale dans son parc locatif. Les baux sont gérés par le secrétariat de mairie sans compétence spécifique et représentent une charge de travail supplémentaire au moment du changement de locataire. Le recrutement de candidats locataire ainsi que le choix sont difficiles. Il est proposé au conseil municipal de faire appel à un professionnel de la gestion de biens qui tout compris, et au taux négocié de 5% des loyers plus les frais de mise en location à chaque renouvellement de locataire s'occupera de toutes les modalités de gestion.

Il est proposé également que la fourniture de gaz pour le chauffage et l'eau chaude soit supportée par la commune et transformée en charges locatives sur la base d'un comptage des consommations.

Les tarifs de loyers proposés sont :

T3 au-dessus du commerce 505 € pour une surface de 86m<sup>2</sup>,

T1 au-dessus du commerce, 390 € pour une surface de 30m<sup>2</sup>

T3 maison communale, 650 € pour une surface de 80 m<sup>2</sup>,

T5 maison communale, 850 € pour une surface de 95 m<sup>2</sup>.

1 supérette, 809.44 € pour une surface de 230 m<sup>2</sup>.

Après étude il est retenu la proposition de l'agence Val de Seine à Quincampoix.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Abstention : 1

Pour : 13

Contre : 0

le conseil municipal, 13 voix Pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et avenants afférents à la gestion des baux communaux ainsi qu'à la proposition du montant des loyers.

### **3/ RENOUELEMENT DES TAUX DE LA TAXE AMENAGEMENT (DELIB 2021/031)**

Monsieur le Maire rappelle qu'en mars 2012 la taxe d'aménagement était mise en place et le taux qui avait été retenu était de 5% sauf sur les abris de jardins qui étaient exonérés. Les services de la préfecture nous demandent avant le 30 novembre prochain par délibération du conseil municipal de déterminer l'instauration ou le maintien du taux de la taxe d'aménagement sur notre territoire ainsi que sur les exonérations facultatives éventuelles, totales ou partielles pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le taux de 5% avec une exonération pour les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable, ainsi que les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

A l'unanimité des membres, le conseil municipal, accepte ces propositions.

### **4/ DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET**

#### **Décision modificative n°1 (DELIB 2021/032)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les locataires ont quitté leur logement du 46 route d'Estouteville Apt 01. Suite à l'état des lieux du logement, Il est demandé au conseil municipal de rembourser les cautions d'un montant de 389.11 €. Les crédits n'étant pas prévus au compte 165, il est demandé de basculer le montant de la dépense du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 165. Monsieur le Maire informe également l'assemblée que le chapitre 014 n'a plus assez de crédit, il convient de faire un transfert de crédit pour alimenter le chapitre 014 compte 7391171 afin de régler le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs qui s'élève à 782 €. Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre une décision modificative pour alimenter le compte 7391171 chapitre 014. Le montant voté lors du budget étant de 300 €. L'opération se décompose comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7391171 : Dégrèv. taxe foncière sur propr.		300,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>300,00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	389,11 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	300,00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>689,11 €</b>	
D 023 : Virement section investissement		389,11 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>389,11 €</b>
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		389,11 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>389,11 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		389,11 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>389,11 €</b>

Membres en exercice : 15  
Présents : 13  
Suffrages exprimés : 14  
Abstention : 0  
Pour : 14  
Contre : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette décision modificative.

#### **Décision modificative n°2 : DELIB 2021/033**

Monsieur le Maire rappelle que dans l'affaire qui oppose la Société MONCEAU EXPLOITATION à la commune, le Tribunal Administratif de ROUEN dans son jugement rendu le 26 avril 2021, oblige la commune à lui verser une indemnité de 1500.00 € au titre de l'article L761-1 du code de justice administrative.

Le versement de cette somme sera effectué au nom de Maître CARBONNIER, LAMAZE, RASLE sur le compte de la CARPA qui se chargea de reverser la somme à l'avocat adverse. Il est donc proposé de délibérer sur la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6227 : Frais d'actes,de contentieux		1 500,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>1 500,00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 500,00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>1 500,00 €</b>	

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 13  
Suffrages exprimés : 14  
Abstention : 0  
Pour : 14  
Contre : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette décision modificative.

#### **DELIBERATION CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES (DELIB 2021/034)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget une somme de 1300 € a été prévue au 6817 (Dotations provisions). Cette provision vise à prendre en charge au budget les créances correspondantes aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable. La collectivité doit respecter un principe de prudence vis-à-vis de sa comptabilité. Il est nécessaire de constituer une provision pour créance douteuse qui a pour but de traduire comptablement le risque de non-recouvrement et constater le risque de perte, sachant que cette dépense est réversible puisque on peut reprendre la provision. On considère qu'il y a un risque lorsqu'une créance titrée n'a pas pu être recouvrée au bout de deux ans. Aussi en accord avec le comptable, il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision pour créances douteuses. Cette provision d'un montant de 1300 € a été portée en dépense au compte 6817 du Budget primitif 2021 voté en séance le 29 mars 2021. Cette constitution de provision comptable est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R2321-2 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 13  
Suffrages exprimés : 14  
Abstention : 0  
Pour : 14  
Contre : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve et autorise la constitution de

la provision comptable

**DELIBERATION CONCERNANT ACHATS DE CHEQUES SERVICE POUR LES ANCIENS (DELIB2020/035)**

Lors de la commission du CCAS du 15 septembre dernier, les membres de la commission ont proposé comme l'année passée de remettre un chèque service alimentation d'un montant de 25 € utilisable seulement dans les commerces de Vieux-Manoir. Il est donc nécessaire de prendre une délibération en précisant que ce chèque est destiné aux personnes qui au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2021 avaient 63 ans et plus est sans condition de revenu. Un colis de Noël sera également distribué à toutes ces personnes pour un montant de 36 € par personne.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve cette proposition.

**DELIBERATION D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX SDE76 IMPASSE DES ECOLES (DELIB2021/036)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux réglés au compte 2041582 Impasse des Ecoles doivent faire l'objet d'une délibération fixant la durée d'amortissement. Il propose d'amortir les travaux de l'impasse des écoles effectués par le SDE76 sur une durée d'un an.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'amortir les travaux Impasse des écoles réglés sur le compte 2041582 effectués par le SDE76 sur une durée d'un an.

**5/ SALLE POLYVALENTE – STRATEGIE FONCIERE (DELIB 2021/037)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le site retenu pour le projet de salle polyvalente a été visité le 25 juin 2021 par les élus, le représentant des propriétaires et l'évaluateur des domaines. Il en ressort que les bâtisses sont dans un état et une configuration difficile et coûteuse à réemployer pour un projet communal.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de se porter acquéreur uniquement de la partie sud du terrain, cette partie étant en grande partie libre de construction et d'une surface suffisante pour réaliser le projet. Il est aussi proposé de conserver un accès piéton direct vers l'école pour éviter de renvoyer ces circulations le long de la route départementale. Le reste du terrain pourra faire l'objet d'une valorisation, sans changement d'usage, par le propriétaire directement.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à négocier avec les propriétaires et signer tous documents nécessaires à cette transaction.

#### **6/ DEMANDE DE SUBVENTION « Aire de Jeux » (DELIB2021/038)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de création d'une aire de jeux sur la plaine de jeux est éligible à une subvention du Département de la Seine-Maritime. Le Maire sollicite donc l'autorisation de déposer une demande subvention pour un montant maximum de 25% de la dépense.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents :13

Suffrages exprimés : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, autorise le maire à solliciter le Département de la Seine-Maritime et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Département : 25% du montant HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

-fonds propres : 75 % du montant HT

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la demande de subvention.

Le Maire atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier de demande de subvention n'ait pas été réceptionné par les services du Département.

#### **7/ MISE EN PLACE D'UN CONSEIL NUMERIQUE(DELIB2021/039)**

Monsieur le Maire présente le constat qu'il y a de plus en plus de démarches numériques (cartes grises, carte d'identité, développement de la télémédecine...) et de plus en plus de facilités pour rester en contact avec sa famille, ses amis... via les outils numériques.

Cependant, certains ne sont pas à l'aise pour réaliser les démarches, configurer leur appareil, comprendre les fonctionnalités des applications, naviguer en toute sécurité...

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de mettre en place un point d'information numérique. Le principe serait simple : Quiconque souhaite bénéficier d'une aide prend rendez-vous pour un accompagnement individuel ou collectif, le conseil serait alors fourni par un agent de conseil sur place à la mairie ou à domicile. Cette prestation sera financée entièrement par la commune sur un forfait de 6 heures fractionnables pour un montant de 350 € HT, elle serait donc gratuite pour le bénéficiaire.

Il est proposé de mettre en place ce service dans un premier temps à titre expérimental. Une évaluation d'ici la fin de l'année 2021 permettra de décider si le processus est reconduit.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents :14

Suffrages exprimés : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, adopte le projet qui lui a été présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette proposition.

#### **8/ DIAGNOSTIC SECURITE ROUTIERE RD122**

Monsieur le maire informe qu'une première rencontre avec le bureau d'études V3DConcept chargé du projet d'aménagement de la RD122 a permis de faire le point sur le diagnostic de sécurité routière de cet axe. Le livrable sera disponible à la fin du mois d'octobre. Ce sera le point de départ pour

étudier 2 scénarios d'aménagement. Ils seront discutés avec le gestionnaire de la route (département) et présentés en réunion publique début 2022 pour recueillir les remarques.

#### **9/ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Monsieur le Maire fait un point sur le PCAET, démarche conduite par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et en précise la méthode de concertation mise en place. Il invite tout habitant à contribuer de façon numérique sur le forum accessible sur le site internet de la communauté de communes ou en participant au « Club Climat » qui travaillent sur plusieurs thématiques : habitat, énergie, agriculture, mobilité... Afin de faire progresser le territoire sur la problématique climatique. Un plan d'actions sera mis en place par la communauté de communes et qui engagera les communes et les acteurs du territoire. Toutes personnes peuvent s'inscrire au forum citoyen. Les modalités sont détaillées sur le site de la communauté de communes Inter Caux Vexin.

#### **10/ REAMENAGEMENT EXTENSION DES VESTIAIRES**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur TRAORE afin de présenter un projet de local de stockage pour le Club de football. Afin de travailler sur l'intégration paysagère de ce nouveau local initialement, celui-ci serait habillé de bois avec un toit végétalisé. Le conseil municipal approuve cette hypothèse de traitement du local et donne son accord pour poursuivre dans ce sens.

#### **11/ MANIFESTATIONS COMMUNALES FIN D'ANNEE**

Monsieur le Maire précise que le contexte sanitaire devrait permettre de retrouver les activités et manifestations qui avaient été annulées ces 2 dernières années.

- Le 11 novembre : Lecture du message officiel aux Monuments aux Morts. Les enfants du conseil municipal de jeunes seront invités et pourront témoigner par la lecture d'un texte. Un vin d'honneur à la salle des Fêtes clôturera la manifestation.
- Goûter de Noël : Le traditionnel goûter de Noël sera servi à la salle des Fêtes avec distribution des colis. Pour les personnes qui ne pourront pas se déplacer ce jour-là, les colis seront déposés à la Mairie et elles pourront venir les retirer aux heures d'ouverture de celle-ci. Reste la date à déterminer
- Cérémonie des Vœux : Début janvier, cérémonie des vœux ainsi que la réception des nouveaux habitants de 2021.
- 8 mai : Cérémonie commémorative avec le conseil municipal des jeunes puis vin d'honneur et repas des anciens.

Monsieur le Maire nous informe également que l'animatrice de la bibliothèque ouvrira les portes de celle-ci exceptionnellement le 16 octobre prochain afin de faire découvrir les nouveaux livres pour enfants et adultes. Une information sera mise en ligne sur panneau pocket.

#### **12/ POINT SUR LA SITUATION DU REGISTRE NOMINATIF COMMUNAL**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur PARIS qui fait un point sur le bulletin d'inscription distribué en avril dernier afin de constituer le registre nominatif communal, démarche obligatoire pour la commune. Cela permet de recenser les personnes de 65 ans et plus. Ce registre permet de connaître la situation d'isolement de nos aînés et nous permettre de pouvoir les informer et leur venir en aide s'il y a une alerte telle que canicule, neige, etc... Sur 160 personnes, seulement 25 personnes ont répondu à ce stade. Une démarche va être menée par les membres de la commission CCAS, ils vont se présenter directement aux domiciles des personnes concernées pour les inciter à renseigner le formulaire.

#### **13/ COLLECTE DES DECHETS VERTS – RESULTATS DE LA CONSULTATION HABITANTS**

Monsieur le Maire nous informe qu'une consultation électronique a été faite afin de recueillir l'avis des administrés sur la collecte des déchets verts en porte à porte. Il ressort que 69 % des personnes qui ont répondu demandent la mise en place d'une collecte des déchets verts en porte à porte et précisent que 54 % désirent que celle-ci se fasse tous les 15 jours.

La réponse a été transmise à la communauté de communes qui nous informera de la suite pour la mise en place de cette collecte au printemps 2022.

#### 14/ EXTENSION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire nous informe que le propriétaire voisin du cimetière a déposé un certificat d'urbanisme afin de diviser sa parcelle en deux. Une bande de terrain avait été réservée sur le PLU pour l'extension du cimetière. Vu le manque de places restant disponibles dans le cimetière, il est envisageable d'acheter la bande de terrain réservée afin d'agrandir celui-ci. Le propriétaire sera consulté prochainement.

#### 15/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle qu'un concours photo sur la commune avait été proposé début d'année. Les habitants n'ayant pas répondu à ce concours, il est proposé de rechercher des anciennes photos de la commune ou des photos récentes proposées par les élus pour les mettre en valeur dans les locaux de la mairie.

Monsieur le Maire et Madame BERNARD nous informent qu'une grande partie du conseil des jeunes est scolarisée au collège (6 enfants) et 2 autres enfants en CM2. Les disponibilités sont plus difficiles mais un travail d'équipe sur le recensement des arbres de Vieux Manoir va être entamé. En effet, il est intéressant de connaître si nous avons assez d'arbres par rapport au nombre d'habitants pour compenser nos émissions de CO<sup>2</sup>. Un sondage et des recherches seront entreprises auprès des habitants.

Madame BERNARD organise 3 visites de grandes institutions en janvier prochain pour les enfants du conseil municipal des jeunes. Le Sénat, la visite du Conseil Economique Social et Environnemental et un déjeuner à la Chambre d'Agriculture de France à Paris (APCA). Le voyage se déroulera en train et métro. Des places seront prévues pour les conseillers municipaux qui viendront accompagner les enfants. Il y aura certainement une autre visite programmée en fin d'année à l'Hôtel de Région Normandie à Caen.

Monsieur DURNERIN souligne que l'arrêt de bus situé au Hameau de Saint Aubin et qui dessert les bus scolaires et la ligne n°71 ne peut être utilisé puisque les bus ne s'arrêtent pas devant. Monsieur OTERO lui précise que ce problème va être vu dans le projet d'aménagement de la RD122.

Monsieur DURNERIN nous précise que le parking de la salle des fêtes est envahi par les gros engins de travaux publics de l'entreprise qui a son siège social en face. Monsieur OTERO a signalé et vu la situation avec l'exploitant.

Monsieur PAPILLON alerte sur l'installation de la chicane route de Saint Aubin. La visibilité est très limitée et si l'automobiliste qui arrive en face ne respecte pas la vitesse préconisée cela peut poser problème. Le positionnement de cet îlot doit être ajusté. Monsieur OTERO précise qu'un retour va être fait auprès des services du Département et que cela reste un équipement provisoire en attendant l'aménagement de la RD122.

Monsieur TESTU signale que les arbres dans la descente du chemin de la Croix au Loups sont très envahissants et demande à qui ils appartiennent ? Des recherches vont être faites pour connaître le propriétaire de ces arbres.

Monsieur RILLAERTS informe que les haies route de Saint Aubin ne sont toujours pas coupées.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25*